

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-172

SERVICE : Conservatoire d'agglomération

OBJET : Don de matériel au Conservatoire d'agglomération

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°22-20 en date du 4 octobre 2022 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE, dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment accepter les dons et les legs ;

CONSIDERANT que Madame Alix VITROUX dispose d'un violoncelle, d'un archet et d'une housse dont elle n'a plus l'utilité ;

CONSIDERANT que Madame Alix VITROUX a informé le gestionnaire du parc instrumental et matériel du Conservatoire d'agglomération de son intention de faire don de ces matériels au conservatoire ;

CONSIDERANT que le montant de ce qui est cédé est estimé à une valeur de 200 euros ;

CONSIDERANT que le Conservatoire d'agglomération dispose d'un parc instrumental et matériel à vocation pédagogique ;

CONSIDERANT que ce don peut avoir une utilité au sein du département cordes du Conservatoire d'agglomération ;

DECIDE

D'ACCEPTER la proposition de don de Madame Alix VITROUX comportant un violoncelle, un archet et une housse ;

D'INTEGRER ce don à l'inventaire du parc instrumental et matériel du Conservatoire d'agglomération.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 19 septembre 2023.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Sylviane CHÊNE
Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante